



## COMMISSION EUROPEENNE DES COURSES DE CAISSE A SAVON

### Règlement technique de la C.E.C.C.A.S.

Applicable à partir de 2006

#### Catégorie C1 à C4 – Caisse à savon

##### 1. Définitions.

Véhicule de type automobile sans moteur de deux voies à quatre roues (un nombre de roues différent est interdit). La direction est actionnée par un volant fermé (pas de guidon de vélo). Des suspensions à roues indépendantes sont autorisées.

##### 2. Dimensions.

<b>Longueur maximale</b>	2300 mm (sans les points d'attaches)
<b>Largeur maximale</b>	1200 mm
<b>Empattement minimum</b>	900 mm
<b>Voie minimum</b>	500 mm (entre les pneus gonflés, distance prise au sol)
<b>Distance minimum conseillée du sol au plancher</b>	35 mm

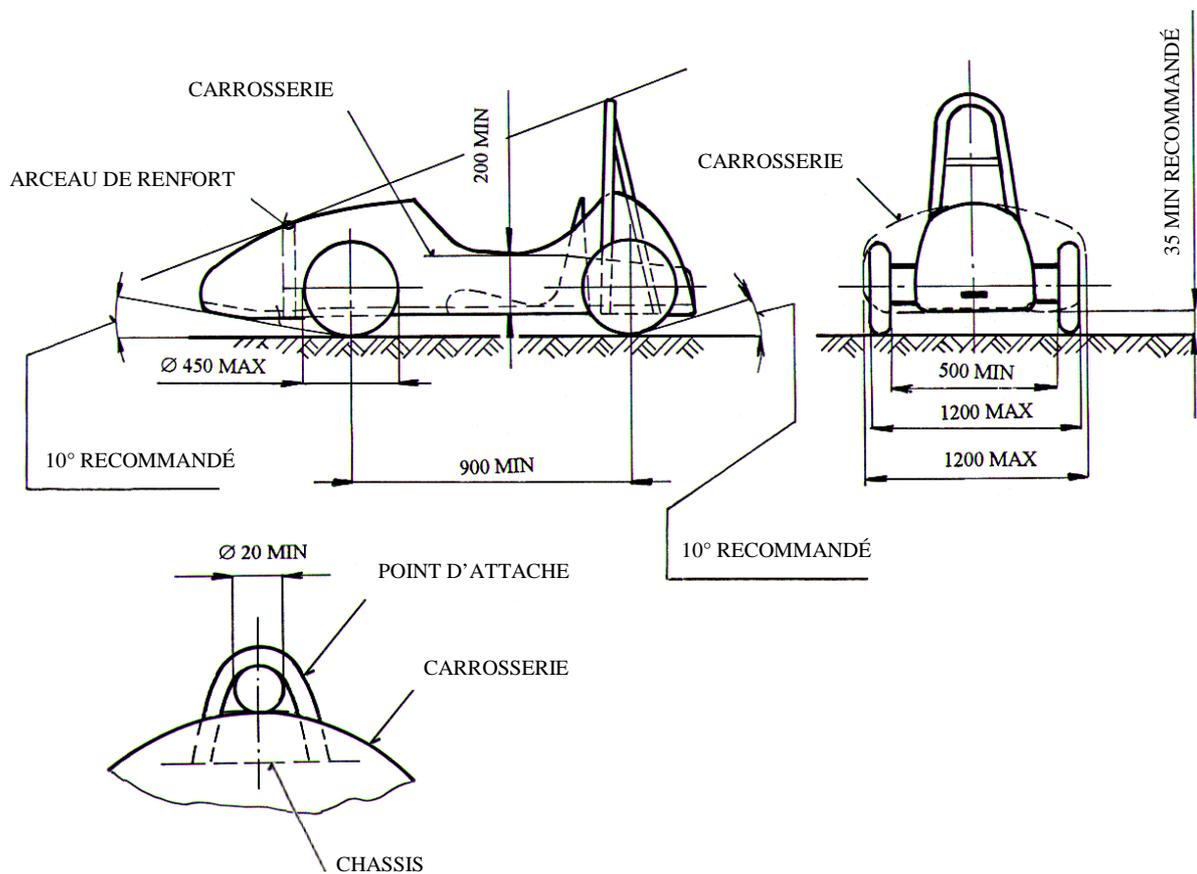


Figure 1

### 3. Poids.

Le poids maximum, pilote installé dans la caisse en tenue complète, est différent pour chaque catégorie:

Catégorie	Poids
C1	130 kg
C2	150 kg
C3	170 kg
C4	200 kg

### 4. Roues.

Les roues sont d'un choix libre, d'un diamètre maximum pneus gonflés de 450 mm.

### 5. Freins.

Des freins efficaces sont obligatoires sur les 4 roues, ils sont actionnés par le pied du pilote. Pas de freins au sol.

### 6. Numéros de course.

Le ou les numéros de course seront délivrés par l'organisateur et l'emplacement défini par l'organisateur.

## 7. Sanctions.

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation dans le cas d'une course CECCAS.